

COMMUNIQUÉ

SUJET DU COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 4 août 2021

Permanences Finances publiques
à Saint-Savinien

À compter du 8 septembre 2021, une permanence Finances publiques est mise en place, **les mercredis après-midi de 14h00 à 16h45**, dans les locaux de la Mairie de **Saint-Savinien** (16 rue Bel-Air).

Un agent des Finances publiques y assurera un accueil généraliste, comprenant les services suivants :

- informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- aide à la déclaration des revenus,
- aide à la gestion du prélèvement à la source,
- informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- faire une réclamation contentieuse,
- déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes),
- aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux.